



Installation d'un abri de jardin, quelles autorisations ?

Surface de l'abri de jardin

Hauteur inférieure ou égale à 12 m

Hauteur supérieure à 12 m

Surface de plancher et emprise au sol inférieures ou égales à 5 m²

Aucune autorisation

Déclaration préalable de travaux

Surface de plancher en prise au sol comprises entre 5 m² et 20 m²

Déclaration préalable de travaux

Permis de construire

Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 20 m²

Permis de construire

Permis de construire